

## La protection juridique des cours d'eau

Pour la première fois, le cours d'eau est abordé par un juriste - Aude Farinetti - de façon original et moderne, dans sa globalité, en tant qu'anthroposystème, qui envisage ainsi l'hydro-système fluvial mais aussi l'ensemble des usages dont il est le siège. Éditions Johanet, septembre 2012.

**Titre**  
La protection juridique des cours d'eau

**Auteur**  
Aude Farinetti

**Éditeur**  
Éditions Johanet

**ISBN**  
978-10-91089-01-2

**Pages**  
1 128

**Sortie**  
septembre 2012

**Prix**

96.00 euros

Aude FARINETTI

ouvrage, récompensé du prix de thèse 2010 de l'Université Jean Moulin Lyon 3, confronte l'arsenal juridique aux défis que lui lance leur protection.

Il montre d'abord que face à leur traditionnelle apprehension juridique fragmentaire, ignorante des interactions unissant leurs multiples composantes, divers instruments de droit public (la domanialité publique fluviale, la police ou les servitudes administratives) ont été mobilisés afin de restaurer en droit l'unité écologique des cours d'eau et d'améliorer leur protection. Un cadre territorial adapté à l'hydro système fluvial a ainsi été recherché dans le recours à la technique des réservoirs ou aux territoires hydrographiques.

Il montre ensuite qu'à partir de ce socle spatial réunifié, le droit a développé une apprehension plus globale de l'hydro système fluvial. Un nombre grandissant d'acteurs est désormais associé aux prises de décision, tandis que l'ensemble des problématiques fluviales sont envisagées grâce à des concepts globalisateurs comme la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, et leurs prolongements opérationnels que sont les instruments de planification ou les outils financiers et fiscaux.

Une telle évolution a permis l'affirmation d'un arsenal juridique soucieux de protéger la dynamique fluviale et la biodiversité qu'elle génère, mais également capable de protéger le patrimoine fluvial culturel.

Pour la première fois, le cours d'eau est abordé par un juriste de façon résolument moderne, dans sa globalité, en tant qu'anthroposystème, et envisage ainsi non seulement l'hydro système fluvial mais aussi l'ensemble des usages dont il est le siège.

L'auteur - Chercheur à l'Institut de droit de l'environnement de l'Université Jean Moulin Lyon 3, Aude Farinetti a obtenu pour cette thèse, soutenue le 9 décembre 2010, le grade de docteur en droit avec la mention très honorable et les félicitations unanimes du jury. Elle enseigne le droit de l'environnement et en particulier le droit de l'eau dans diverses universités lyonnaises.